

## Etre un jeune de 16 à 19 ans dans une famille allocataire

### Couverture des jeunes de 16 à 19 ans par les prestations familiales

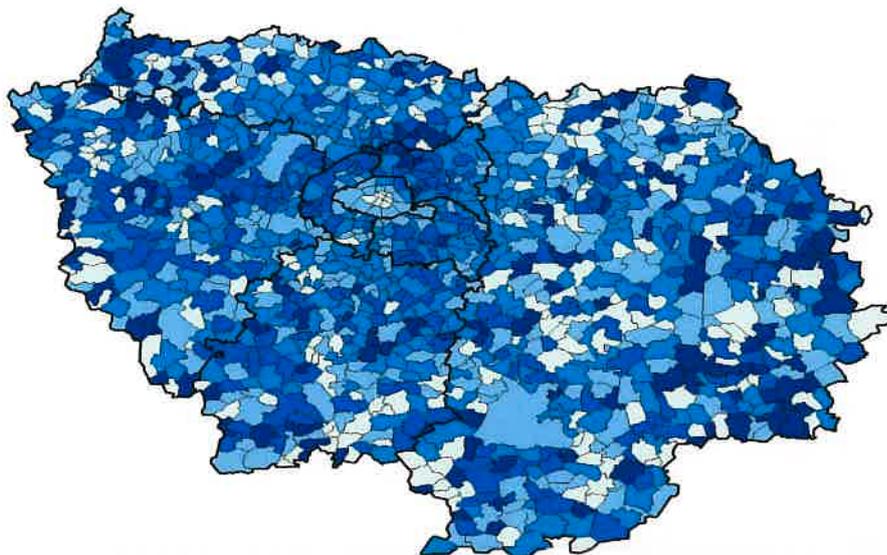
➤ **Fin 2008, 65% des 595 000 jeunes franciliens de 16 à 19 ans vivent dans une famille allocataire** percevant des prestations familiales et/ou une aide au logement et/ou un minimum social. Ce taux de couverture varie de 56% à Paris à 72% en Seine-Saint-Denis. En raison des modalités d'attribution des prestations familiales et sociales, ce taux fluctue selon la taille de la famille et/ou ses ressources. Par exemple, l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) [pour les enfants âgés de 6 à 18 ans] est versée uniquement sous condition de ressources.

#### Taux de couverture CAF des jeunes franciliens de 16 à 19 ans

Taux moyen de couverture: 65%



Sources: INSEE RP2006, CAF d'Île-de-France 2008

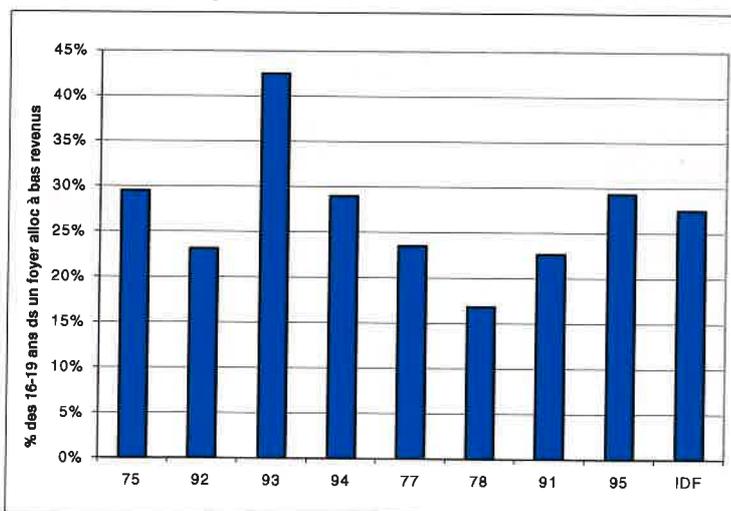


### Conditions de vie

➤ Parmi les 387 900 jeunes de 16 à 19 ans des foyers allocataires, 16% résident dans une Zone Urbaine Sensible (ZUS) où se développent les actions de la politique de la ville. A Paris, ils sont 8% dans cette situation. La proportion dépasse 20% dans le Val-d'Oise et atteint 27% en Seine-Saint-Denis.

➤ Plus d'un jeune sur quatre dans une famille allocataire (28%) vit dans un foyer à bas revenus c'est-à-dire avec moins de 903 euros par mois par unité de consommation. Ce taux de pauvreté est plus fort dans les zones de la politique de la ville : en ZUS, un jeune de 16 à 19 ans sur deux (49%) vit sous le seuil des bas revenus.

#### La pauvreté des jeunes de 16 à 19 ans varie entre 17% et 43%



Source : CAF d'Île-de-France au 31 Décembre 2008

## Environnement familial

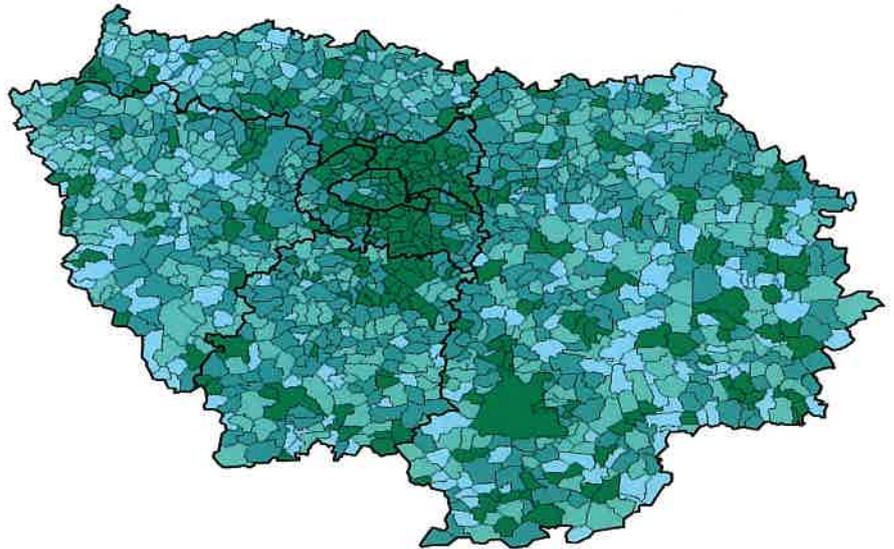
➤ En Île-de-France, trois familles allocataires sur dix ayant des jeunes de 16 à 19 ans à charge sont monoparentales. Cette proportion varie de 24% dans les Yvelines à 35% à Paris. Pour les familles allocataires à bas revenus, la monoparentalité est plus importante, elle concerne une famille sur deux. Sa part fluctue de 43% dans le Val-d'Oise à 56% dans les Hauts-de-Seine.

### Part des familles allocataires monoparentales parmi les familles allocataires avec enfant(s) de 16 à 19 ans

Part moyenne: 30%



Source: CAF d'Île-de-France au 31 Décembre 2008



➤ Dans 84% des familles allocataires ayant un ou des enfants à charge de 16 à 19 ans, au moins un parent est en activité c'est-à-dire occupé professionnellement à temps plein ou non. Cette proportion varie de 75% en Seine-Saint-Denis à 89% dans les Yvelines.

En ce qui concerne les familles allocataires à bas revenus, les taux d'activité des parents sont plus faibles. Dans 60% des familles allocataires à bas revenus, au moins un parent est en activité. Ces taux d'activité fluctuent de 56% à Paris et en Seine-Saint-Denis à 64% en Seine-et-Marne.

Suivant les configurations familiales, les taux d'activité sont différents. Dans 90% des couples ayant un ou des enfants à charge de 16 à 19 ans, au moins un parent est en activité ; dans 56% de cas, les deux parents sont en activité et dans 34%, un des deux parents seulement est en activité. Parmi sept familles monoparentales sur dix, le parent est en activité.

Pour les couples à bas revenus, ce taux s'élève à 70%, avec 18% de cas où les parents sont bi-actifs mais 52% de cas où un des deux parents seulement est actif. Pour les familles monoparentales, le taux d'activité est de 50%.

### Activité des parents avec enfant(s) à charge de 16 à 19 ans

Ensemble des familles	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	IDF
<b>Couple</b>	27 170	25 512	32 562	23 706	28 857	30 494	25 253	27 448	221 002
<i>dont (en %) :</i>									
- 2 parents en activité	50,0	59,1	42,0	57,7	63,6	60,5	64,0	55,2	56,2
- un des parents en activité	38,5	32,7	40,9	33,5	29,9	32,6	29,5	34,2	34,1
- au moins un parent en activité	88,5	91,8	83,0	91,3	93,5	93,0	93,5	89,5	90,3
<b>Monoparent</b>	14 753	11 957	16 732	12 023	10 751	9 868	10 010	10 491	96 585
<i>En activité (en %)</i>	64,3	73,5	60,6	71,1	73,0	77,2	74,7	70,8	69,7
<b>Ensemble</b>	41 923	37 469	49 294	35 729	39 608	40 362	35 263	37 939	317 587
<i>Au moins un parent en activité (en %)</i>	80,0	86,0	75,4	84,5	87,9	89,2	88,2	84,3	84,1

Source : CAF d'Île-de-France au 31 Décembre 2008

## Insertion des jeunes de 16 à 19 ans

➤ En Île-de-France, 87% des jeunes de 16 à 19 ans vivant dans une famille allocataire sont scolarisés au sens large, c'est-à-dire soit élève d'un lycée, soit étudiant. Le taux de scolarisation de ces jeunes est le plus important dans les Hauts-de-Seine (90%) et le plus faible en Seine-Saint-Denis (84%).

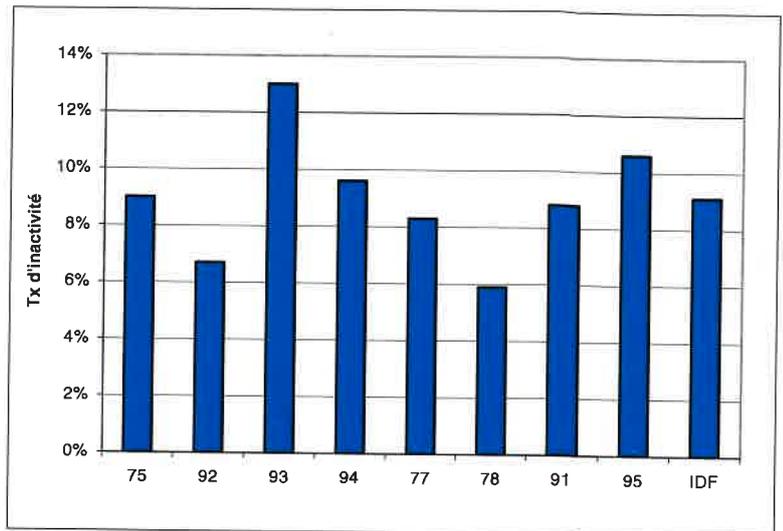
2% sont salariés et perçoivent moins de 55% du SMIC pour être considérés à charge de leur famille. Une partie d'entre eux est en formation en alternance, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle ou en contrats aidés.

Les taux de scolarisation sont plus faibles en ZUS (80%). En ce qui concerne celles de Seine-et-Marne, ce taux est plus faible (76%) mais le pourcentage de salariés est plus élevé (5%).

➤ 9% des jeunes franciliens âgés de 16 à 19 ans vivant dans une famille allocataire sont inactifs, c'est-à-dire en situation d'exclusion de tout système de formation qu'il soit de nature scolaire ou professionnelle. En revanche, ils peuvent être inscrits au chômage ou dans une mission locale d'insertion.

La situation est plus préoccupante dans les ZUS où 15% de ces jeunes des familles allocataires ne sont pas dans un parcours de formation ou d'insertion.

### De 6% à 13% des jeunes des foyers allocataires sont sans activité



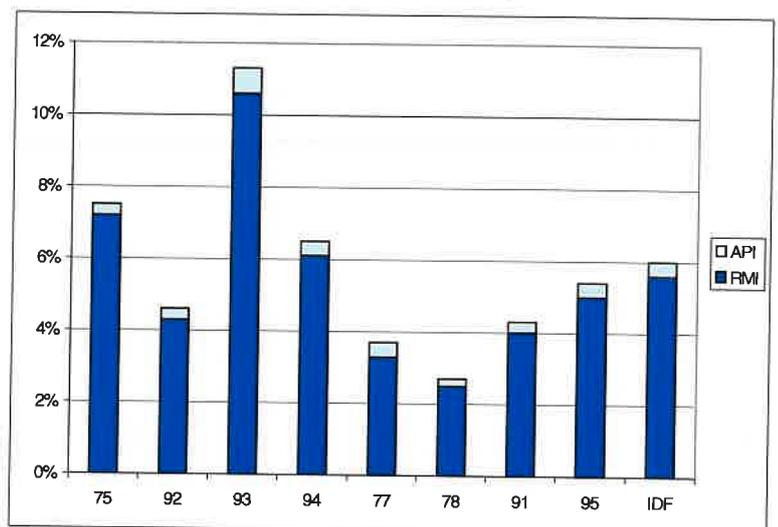
Source : CAF d'Île-de-France au 31 Décembre 2008

## Aides perçues par les familles dans le domaine du logement et de l'insertion

➤ 38% des familles allocataires ayant un ou des enfants à charge de 16 à 19 ans perçoivent une aide au logement. Au sein de ces familles, la grande majorité (69%) touche l'Aide Personnalisée au Logement (APL), 31% l'Allocation de Logement Familiale (ALF). La proportion de familles recevant une aide au logement varie de 27% dans les Yvelines à 54% en Seine-Saint-Denis.

➤ 6% des familles allocataires perçoivent soit le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), soit l'Allocation de Parent Isolé (API). Parmi ces familles, plus de neuf sur dix (94%) touchent le RMI. La part des familles recevant un de ces deux minima sociaux fluctue de 3% dans les Yvelines à 11% en Seine-Saint-Denis.

### De 3% à 11% des familles allocataires perçoivent le RMI ou l'API



Source : CAF d'Île-de-France au 31 Décembre 2008

## Glossaire

L'Aide Personnalisée au Logement (APL) est destinée à toute personne locataire ou sous-locataire d'un logement qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'Etat fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail; ou à tout accédant à la propriété, ayant contracté un Prêt d'Accession Sociale (PAS), un Prêt aidé à l'Accession à la Propriété (PAP) ou encore un Prêt Conventionné (PC) pour l'acquisition, l'amélioration ou l'agrandissement du logement. L'APL est versée au bailleur ou à l'organisme de crédit qui la déduit du montant des loyers ou de la mensualité remboursée.

L'Allocation de Logement à caractère Familial (ALF) concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL mais qui attendent un enfant, ont des enfants ou certaines autres personnes à charge, ou forment un ménage marié depuis moins de cinq ans.

L'Allocation de Logement à caractère Social (ALS) s'adresse à celles qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL ni de l'ALF.

Le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) est une allocation garantissant des ressources minimales à toutes personnes âgées de 25 ans ou plus, ou de moins de 25 ans avec un ou des enfants à charge.

L'Allocation de Parent Isolé (API) est servie sous conditions de ressources à toute personne se trouvant seule pour assurer la charge d'un ou de plusieurs enfants ainsi qu'aux femmes seules attendant un enfant. Elle est versée par la CAF et est attribuable pendant un an après la séparation ou le veuvage ou jusqu'aux trois ans du plus jeune enfant.

## Etre un étudiant allocataire

## Caractéristiques des étudiants allocataires

➤ **Fin 2007, 117 600 adultes allocataires c'est-à-dire allocataires ou conjoints d'allocataires sont étudiants, soit 20% des 586 000 étudiants franciliens.** Ces étudiants allocataires font partie de 113 000 foyers. Ils perçoivent une aide au logement et/ou des prestations pour leurs enfants, éventuellement un minimum social.

85% des foyers allocataires étudiants sont constitués d'une personne isolée (avec ou sans enfants à charge) et dans 15% des cas d'un couple (avec ou sans enfants à charge). Plus d'un couple sur quatre est constitué de deux étudiants.

## Situation familiale des foyers étudiants allocataires

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	IDF
<b>Ensemble des étudiants dont:</b>	<b>58 460</b>	<b>16 083</b>	<b>7 255</b>	<b>10 804</b>	<b>3 929</b>	<b>5 583</b>	<b>5 731</b>	<b>5 203</b>	<b>113 048</b>
Isolé (%)	89,3	84,3	73,7	81,6	77,6	78,8	79,6	82,2	85,1
Couple (%)	10,7	15,7	26,3	18,4	22,4	21,2	20,4	17,8	14,9
Avec enfant(s) à charge (%)	3,5	8,6	22,3	11,7	17,9	14,0	16,0	15,2	8,4
dont enfant(s) de moins de 3 ans (%)	63,2	66,7	70,4	65,2	70,1	62,6	61,3	66,7	65,8

Source : CAF d'Île-de-France au 31 Décembre 2007

## Situation financière des étudiants allocataires

➤ **La région Île-de-France compte, parmi l'ensemble de ses adultes allocataires étudiants, 16 300 titulaires d'une bourse de l'enseignement supérieur attribuée sur critères sociaux, soit 14% d'entre eux.** La proportion de boursiers varie de 12% à Paris à 20% en Seine-et-Marne.

➤ **Près de 60% (56%) des foyers étudiants allocataires déclarent être sans ressources personnelles** liées à l'occupation d'un emploi et ont consacré la totalité de leur temps (y compris les vacances) à leurs études. Quatre foyers sur dix (42%) déclarent des ressources, et pour certains, sont sans aucun doute dans l'obligation de cumuler et de combiner un travail avec les études. Les étudiants boursiers sont un peu plus nombreux à se déclarer sans ressources personnelles (61%).

## Revenus annuels déclarés par les foyers étudiants allocataires\*

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	IDF
<b>Ensemble des étudiants avec ressources en % des foyers étudiants</b>	<b>40,0</b>	<b>43,2</b>	<b>50,1</b>	<b>44,7</b>	<b>47,3</b>	<b>43,3</b>	<b>41,5</b>	<b>41,7</b>	<b>42,2</b>
Revenus moyens (en €)	6 179	7 654	9 685	8 258	9 025	10 369	10 305	9 243	7 544
<b>Etudiants boursiers avec ressources en % des foyers étudiants boursiers</b>	<b>39,2</b>	<b>38,7</b>	<b>38,1</b>	<b>39,6</b>	<b>44,0</b>	<b>40,1</b>	<b>35,1</b>	<b>37,9</b>	<b>39,0</b>
Revenus moyens (en €)	4 342	4 784	4 808	4 770	5 680	5 437	5 068	4 786	4 680

Source : CAF d'Île-de-France au 31 Décembre 2007

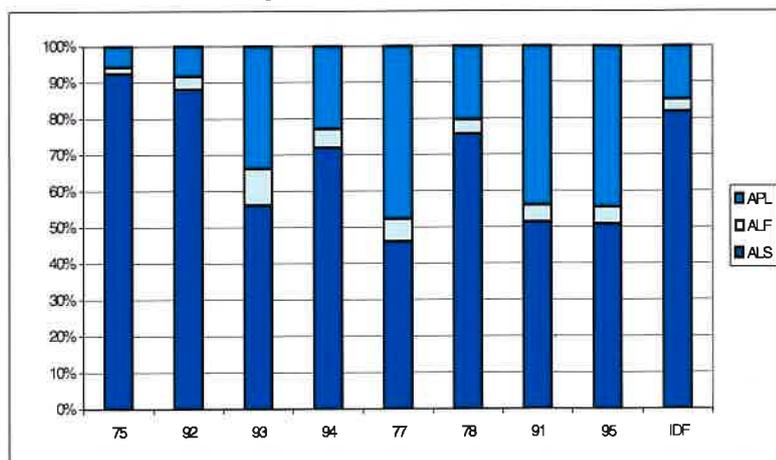
\* Les données fournies concernant les ressources des étudiants sont à prendre avec précaution. Elles sont déclaratives et permettent seulement d'appréhender le niveau de contribution personnelle des étudiants à leur niveau de vie. Elles ont seulement une valeur comparative.

## Logement des étudiants allocataires

➤ **93% des foyers étudiants allocataires franciliens perçoivent une aide au logement.** 82% reçoivent l'ALS, 15% l'APL et 3% l'ALF. En moyenne, en Île-de-France, le montant mensuel de l'aide au logement s'élève à 175 €, mais à 172 € pour un foyer étudiant sans bourse et à 194 € avec une bourse.

➤ **29% des foyers étudiants aidés vivent dans des chambres ou des meublés, 11% dans des foyers (y compris des foyers de jeunes travailleurs, de migrants...) ou dans des résidences universitaires gérées ou non par le CROUS et 60% dans d'autres types de logement.** Toutes catégories de logement confondues, le montant moyen des loyers en Île-de-France hors charge pour les foyers étudiants aidés est de 436 € par mois, mais 363 € pour ceux avec une bourse et 449 € sans bourse.

## L'ALS est l'aide au logement la plus perçue au niveau régional



Source : CAF d'Île-de-France au 31 Décembre 2007

Pour en savoir plus : « Une approche des étudiants franciliens à travers ceux qui perçoivent une prestation des CAF », CTRAD, septembre 2009